

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, AV2DIAG ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

## PROPRIETAIRE

Nom :	
Adresse :	
Ville :	

## MISSION

Adresse :	<b>7 RUE DU MARECHAL JOFRE</b>
Ville :	<b>78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>


## DONNEUR D'ORDRE

Nom :	
Adresse :	
Ville :	

## MISSION

Type :	<b>Appartement</b>	Nbre pièces :	<b>3</b>	Lot :	<b>19</b>
Cadastre :	<b>AP 27</b>	Bâtiment :	<b>3</b>	Lot secondaire :	
Porte :	<b>GAUCHE</b>	Date de visite :	<b>20/09/2022</b>	Escalier :	
		Opérateur :	<b>ADANI Bastien</b>	Étage :	<b>01</b>

## DIAGNOSTICS

	Diagnostic électrique
	Diagnostic DPE
	État des Risques et Pollutions (ERP)



## Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), ADANI Bastien, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 20/09/2022

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 20/09/2022

Cachet:



Siret : 842 796 153 000 18 - code APE : 7120B

Signature :





## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.



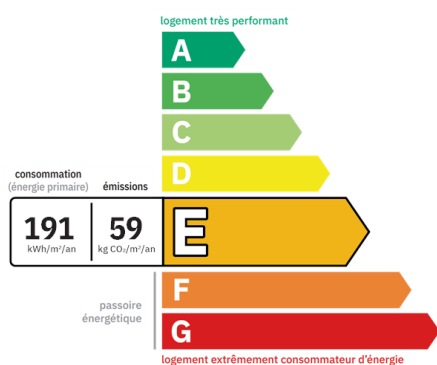
### Diagnostic électrique

L'installation intérieure électrique ne comporte aucune anomalie.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

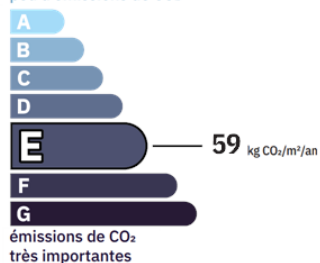


### Diagnostic DPE



#### \* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

#### Rapport

DDT : 3 sur 36



# État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.  
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

## PROPRIETAIRE

Nom :	
Adresse :	
Ville :	

## 1. MISSION

Adresse :	<b>7 RUE DU MARECHAL JOFRE</b>
Ville :	<b>78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>

## 2. DONNEUR D'ORDRE

Nom :	
Adresse :	
Ville :	

## 1. MISSION

Type :	<b>Appartement</b>	Nbre pièces :	<b>3</b>	Lot :	<b>19</b>
Cadastre :	<b>AP 27</b>	Bâtiment :	<b>3</b>	Lot secondaire :	
Porte :	<b>GAUCHE</b>	Date de visite :	<b>20/09/2022</b>	Escalier :	
		Opérateur :	<b>ADANI Bastien</b>	Étage :	<b>01</b>
Installation électrique alimentée : <b>OUI</b>			Mise hors tension de l'installation possible : <b>OUI</b>		
Distributeur d'électricité : <b>ENEDIS</b>			Qualité du donneur d'ordre : <b>Propriétaire</b>		
Année de construction : <b>1962</b>			Année de l'installation électrique : <b>Non communiquée</b>		

## CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5") <b>L'installation intérieure électrique ne comporte aucune anomalie.</b> L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).
--

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ÉLECTRICITÉ : 1 sur 5  
DDT : 4 sur 36



### 3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

ADANI Bastien membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP CERTIFICATION - 23Bis, Rue Thomas Edison - 33160 CANEJAN**, numéro de certification **726** le : 14/02/2022 jusqu'au : 13/02/2029

- Assurance : **MMA IARD 114.231.812** - Date de validité : 31/12/2022

- AV2DIAG - 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE - Siret : 842 796 153 000 18

### 4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

### 5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
<b>1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</b>			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
<b>P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :</b>			
néant	néant	néant	néant

(\*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : https://diag.bc2e.com  
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport

ÉLECTRICITÉ : 2 sur 5  
DDT : 5 sur 36



## 6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

### Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
  - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
  - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
  - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
<b>2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :</b>		
B.3.3.1 b)	Élément constituant la prise de terre approprié	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	L'état de l'installation intérieure d'électricité est réalisé dans les seules parties privatives. Les parties communes de l'immeuble ne sont pas concernées par le présent diagnostic.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

#### Rapport

ÉLECTRICITÉ : 3 sur 5  
DDT : 6 sur 36



- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
  - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

### Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

### Observation :

Néant

### 7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

Néant

### 8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
<p style="text-align: center;"><b>Appareil général de commande et de protection</b></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</b></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Prise de terre et installation de mise a la terre</b></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Dispositif de protection contre les surintensités</b></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</b></p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Matériels électriques présentant des risques contact direct</b></p>

#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : https://diag.bc2e.com  
Siret : 842 796 153 000 18

#### Rapport

ÉLECTRICITÉ : 4 sur 5  
DDT : 7 sur 36



Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage**

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives**

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Piscine privée ou bassin de fontaine**

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique**

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Socles de prises de courant de type à obturateurs**

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

#### **Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)**

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

#### **Cachet de l'entreprise**



Siret : 842 796 153 000 18 - code APE : 7120B

#### **Date de visite et établissement de l'état**

Visite effectuée le : 20/09/2022

État rédigé à : ST GERMAIN EN LAYE le : 20/09/2022

Nom : ADANI Bastien

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

#### **Société**

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

#### **Rapport**

ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5  
DDT : 8 sur 36





# Diagnostic de Performance Énergétique

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2278E2166012F  
 établi le : 20/09/2022  
 valable jusqu'au : 19/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

adresse : **7 RUE DU MARECHAL JOFRE 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE**

**LAYE**

Etage : **01** Porte :

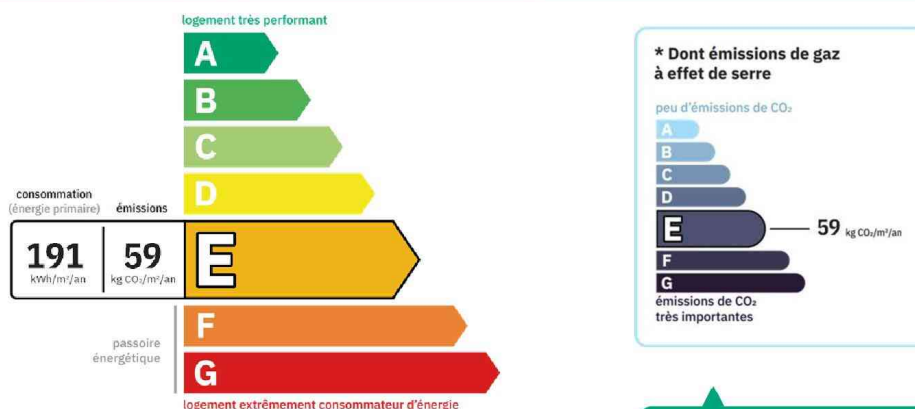
type de bien : - 01 - N° Lot 19 année de construction : 1962

surface habitable : **85.8m²**

propriétaire : MR MAISONNEUVE / MME OGAWA

adresse : 7 RUE DU MARECHAL JOFRE 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

### Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 5062 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 26228 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir



entre **1280€** et **1780€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir p.3

#### Informations diagnostiqueur

**AV2DIAG**  
 10 RUE WAUTHIER,  
 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
 diagnostiqueur : Bastien Adani

tel :  
 email : [bastien.adani@bc2e.com](mailto:bastien.adani@bc2e.com)  
 n° de certification : 726  
 organisme de certification : LCP



#### Société

AV2DIAG  
 10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
 Tel : | Mail : [bastien.adani@bc2e.com](mailto:bastien.adani@bc2e.com)  
 Web : <https://diag.bc2e.com>  
 Siret : 842 796 153 000 18

#### Rapport

DPE : 1 sur 13  
 DDT : 9 sur 36



## Schéma des déperditions de chaleur



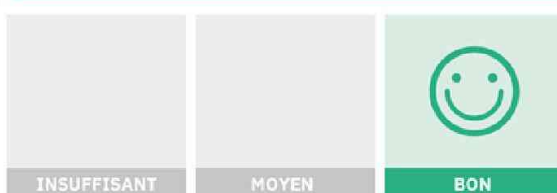
## Performance de l'isolation



## Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture des fenêtres

## Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois




réseau de chaleur vertueux



géothermie



## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 fioul	12 247 (12 247 é.f.)	entre 950€ et 1290€	 73%
 eau chaude sanitaire	 fioul	3 318 (3 318 é.f.)	entre 250€ et 350€	 20%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	0€	 0%
 éclairage	 électricité	373 (162 é.f.)	entre 30€ et 60€	 3%
 auxiliaire	 électricité	491 (214 é.f.)	entre 50€ et 80€	 4%
énergie totale pour les usages recensés :		<b>16 429 kWh</b> (15 941 kWh é.f.)	entre 1 280€ et 1 780€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

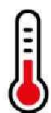
\* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est -25% sur votre facture soit -279€ par an

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

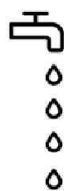
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,  
température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 105ℓ/jour  
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement  
(1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

43ℓ consommés en moins par jour,  
c'est -35% sur votre facture soit -106€ par an

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud Ouest de type inconnu donnant sur circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur, non isolé Murs Sud, Nord en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	très bonne
 toiture/plafond	Pas de plafond/toiture déperditif	très bonne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois ou bois métal, simple vitrage et volets roulants bois (épaisseur tablier = < 12mm) Fenêtres coulissantes pvc et double vitrage vpe	insuffisante

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système collectif) Chaudière Fioul classique (Année: 1985, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central collectif, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 1985, bouclé, de type instantané (système collectif isolé sans tracage)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18






#### Rapport

DPE : 4 sur 13  
DDT : 12 sur 36



**Recommandations de gestion et d'entretien des équipements**

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

**Société**

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

**Rapport**

DPE : 5 sur 13  
DDT : 13 sur 36



## Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 2760 à 3740€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur	$R \geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 2550 à 3450€

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double-vitrage	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0.3$

## Commentaires :

## Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

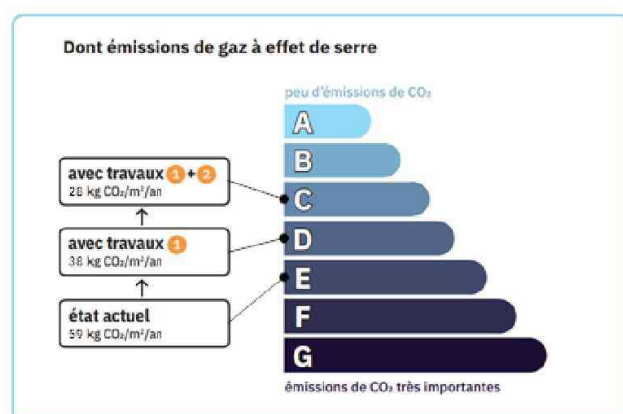
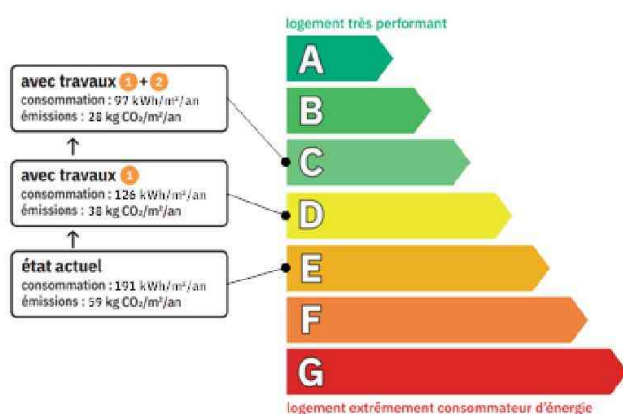
## Rapport

DPE : 6 sur 13  
DDT : 14 sur 36



## Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

## Évolution de la performance énergétique après travaux



## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

## Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

## Rapport

DPE : 7 sur 13  
DDT : 15 sur 36



## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3

Référence du DPE : 783100024

Date de visite du bien : 20/09/2022

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : AP 27

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	78100
altitude	données en ligne	<= 400
type de bâtiment	Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	Observé / mesuré	85.8m <sup>2</sup>
nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.50m

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : [bastien.adani@bc2e.com](mailto:bastien.adani@bc2e.com)  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

DPE : 8 sur 13  
DDT : 16 sur 36



## Fiche technique du logement (suite)

mur 1	surface totale (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	23.75
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	21.86 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs inconnu
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de local non chauffé	🔍	Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍	Observé/mesuré	26.1
	isolation Aiu	🔍	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍	Observé/mesuré	14.24
	isolation Aue	🔍	Observé/mesuré	Non
mur 2	surface totale (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	26.25
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	14.98 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	35
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
mur 3	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	15
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	🔍	Observé/mesuré	10.12 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	35
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
porte 1	orientation	🔍	Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.89
	type	🔍	Observé/mesuré	bois
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
porte 1	mur affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs inconnu
	type de local non chauffé	🔍	Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍	Observé/mesuré	26.1
	isolation Aiu	🔍	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍	Observé/mesuré	14.24
	isolation Aue	🔍	Observé/mesuré	Non



## Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 1	nombre	🔍	Observé/mesuré	2
	surface	🔍	Observé/mesuré	4.83
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	🔍	Observé/mesuré	<1
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	/		2.30
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 2	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	6.44
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Simple vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	Jusqu'à 2005
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	🔍	Observé/mesuré	<1
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	/		2.30
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍	Observé/mesuré	1



## Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 3	surface	🔍	Observé/mesuré	3.13
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres coulissantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Nord
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	/		1.25	
fenêtres / baie 4	mur/plancher haut affilé	🔍	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.75
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	5
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Fenêtres coulissantes
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon	
orientation	🔍	Observé/mesuré	Nord	
type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Homogène	
hauteur de l'angle	/		1.25	
mur/plancher haut affilé	🔍	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
pont thermique 1	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 1
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	13.4



## Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 2	type de liaison	⊕	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2	
	Longueur	⊕	Observé/mesuré	7.4	
pont thermique 3	type de liaison	⊕	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3	
	Longueur	⊕	Observé/mesuré	7.5	
pont thermique 4	type de liaison	⊕	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 4	
	Longueur	⊕	Observé/mesuré	5.3	
système de ventilation 1	Type	⊕	Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres	
	façade exposées	⊕	Observé / mesuré	plusieurs	
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	/		Installation de chauffage seul classique	
	surface chauffée	⊕	Observé/mesuré	85.8	
	générateur type	⊕	Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique	
	énergie utilisée	⊕	Observé/mesuré	Fioul	
	température distribution	/		Moyenne/Radiateur à chaleur douce entre 1981 et 2000	
	générateur année installation	⊕	Observé/mesuré	1985	
	Pn saisi	/		560	
	régulation installation type	⊕	Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique	
	émetteur type	⊕	Observé/mesuré	Radiateur	
	émetteur année installation	⊕	Observé/mesuré	1990	
	distribution type	⊕	Observé/mesuré	Collectif eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) isolé	
	nom du générateur	⊕	Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique	
	numéro d'intermittence	⊕	Observé/mesuré	1	
pilotage 1	émetteur	⊕	Observé/mesuré	Principal	
	fonctionnement ecs	⊕	Observé/mesuré	Mixte	
	nombre de niveau chauffé	⊕	Observé/mesuré	1	
	numéro	/		1	
	équipement	⊕	Observé/mesuré	Central collectif	
	chauffage type	⊕	Observé/mesuré	Central collectif avec comptage	
	régulation pièce par pièce	⊕	Observé/mesuré	Avec	
	système	⊕	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	⊕	Observé/mesuré	Production par chaudière gaz, fioul, bois
		installation type	⊕	Observé/mesuré	Collectif isolé sans tracage
localisation		⊕	Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces contiguës	
énergie		⊕	Observé/mesuré	Fioul	
chaudière type		⊕	Observé/mesuré	Classique	
ancienneté		⊕	Observé/mesuré	1985	
bouclage réseau		⊕	Observé/mesuré	Bouclé	
type de production d'ecs		⊕	Observé/mesuré	instantanée	
générateur de chauffage associé	⊕	Observé/mesuré	Générateur 1		



## Fiche technique du logement (suite)

nombre de niveau	🔍	Observé/mesuré	1
Pn saisi	🔍	Observé/mesuré	560

## Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

## Rapport

DPE : 13 sur 13  
DDT : 21 sur 36



# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

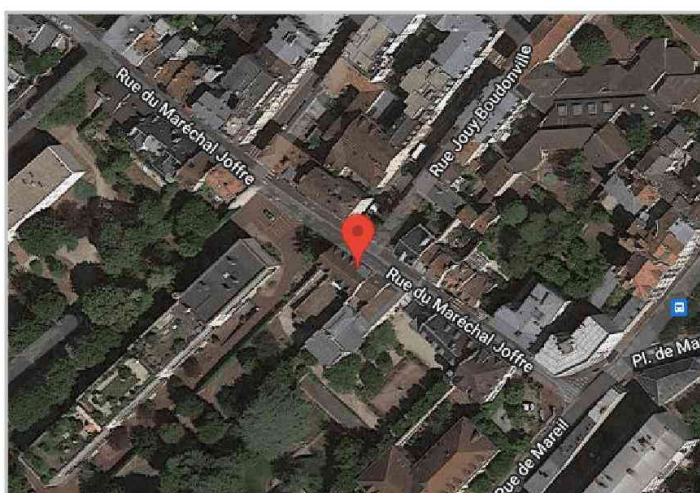
## ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

Date d'édition : 21/09/2022

### Adresse du bien :

7 RUE DU MARECHAL JOFRE  
78100 ST GERMAIN EN LAYE



Plan de prévention des risques	Etat	Date	Exposition
Plan de surfaces submersibles	Approuvé	08/02/1995	non
Inondation de la Seine et l'Oise	Approuvé	30/06/2007	non
Inondation	Approuvé	01/08/1990	non
Mouvement de terrain	Approuvé	05/08/1986	oui
Zonage sismique : Zone 1 - Très faible	-	-	oui
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ERP : 1 sur 14  
DDT : 22 sur 36



# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

<b>Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral</b>		
n° SIDPC / 2021-025	du 22/06/2021	mis à jour le
<b>Adresse de l'immeuble</b>		
7 RUE DU MARECHAL JOFRE		
78100 - ST GERMAIN EN LAYE		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)</b>		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N		
prescrit	anticipé	approuvé <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
date		05/08/1986
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
Cyclone	Inondation	Mouvement de terrain <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Crue torrentielle	Avalanche	Remontée de nappe
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séisme		Volcan
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Autres		
<input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		<input type="checkbox"/>
oui	non	<input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M		
prescrit	anticipé	approuvé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
Mouvement de terrain		Autres
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés		<input type="checkbox"/>
oui	non	<input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé		
effet toxique	effet thermique	effet de surpression
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
> L'immeuble est situé en zone de prescription		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés		<input type="checkbox"/>
oui	non	<input type="checkbox"/>
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location		<input type="checkbox"/>
oui	non	<input type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire</b>		
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité		
zone 1	zone 2	zone 3
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée
zone 4	zone 5	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
moyenne	forte	
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon</b>		
> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Information relative à la pollution des sols</b>		
> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Situation de l'immeuble au regard du plan d'exposition au bruit (PEB)</b>		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB		
non	zone D	zone C
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
faible	modérée	forte
zone B	zone A	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
très forte		
<b>Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle/Minière/Technologique</b>		
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente		
oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Documents/dossiers de référence</b>		
<b>Localisation de l'immeuble</b>		
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte		
Extrait cartographique du PPR : Plan de surfaces submersibles		
Extrait cartographique du PPR : Inondation de la Seine et l'Oise		
Extrait cartographique du PPR : Mouvement de terrain		
Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit		

Date / Lieu

21/09/2022

ST GERMAIN EN LAYE

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : [bastien.adani@bc2e.com](mailto:bastien.adani@bc2e.com)  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

## Rapport

ERP : 2 sur 14  
DDT : 23 sur 36



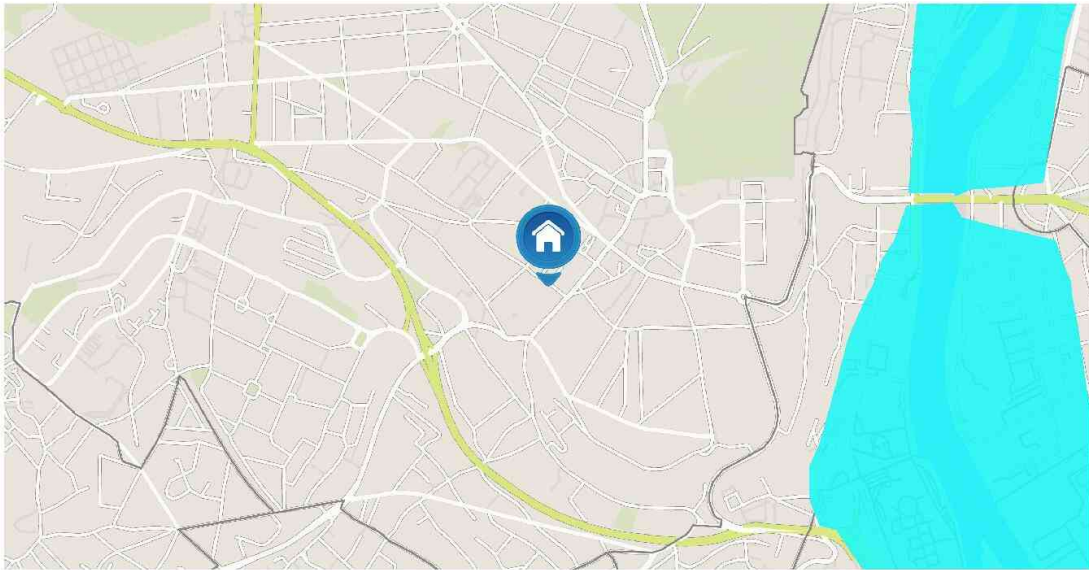
## ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

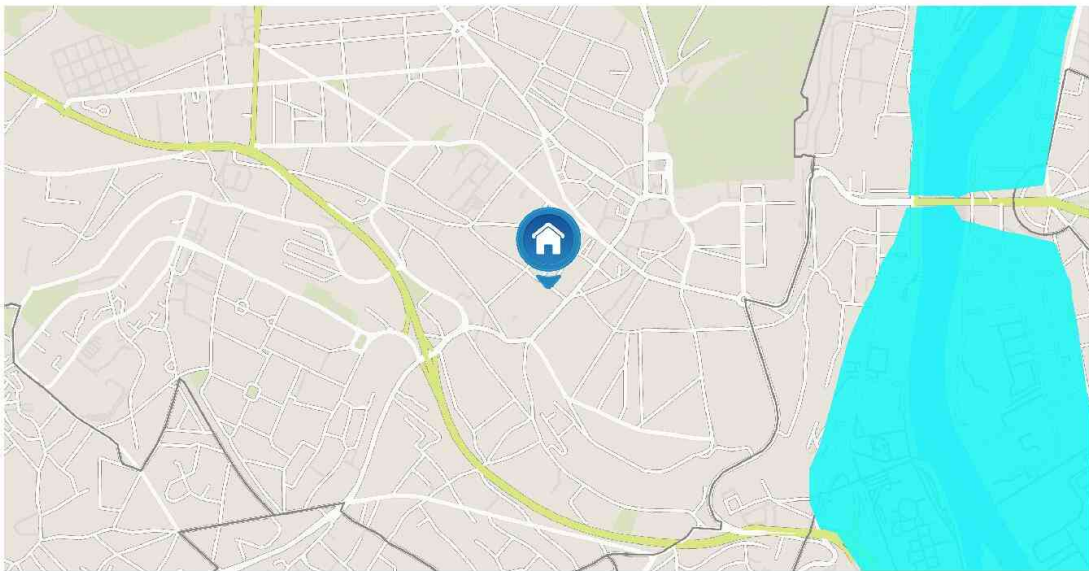
### Extrait cartographique du PPR : Plan de surfaces submersibles

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



### Extrait cartographique du PPR : Inondation de la Seine et l'Oise

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



7 RUE DU MARECHAL JOFRE

78100 - ST GERMAIN EN LAYE

#### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport ERP : 3 sur 14  
DDT : 24 sur 36



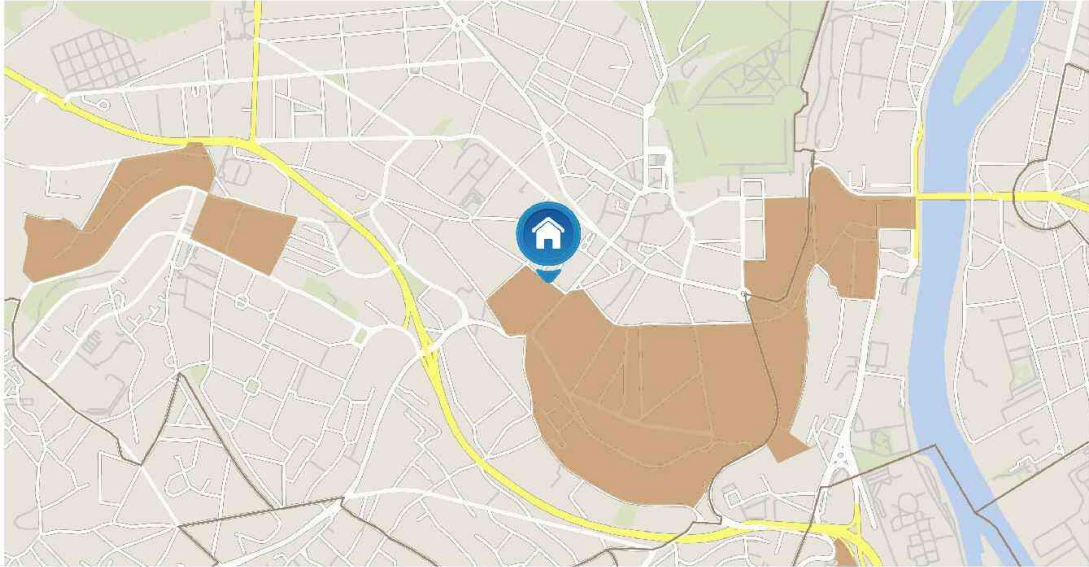
# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

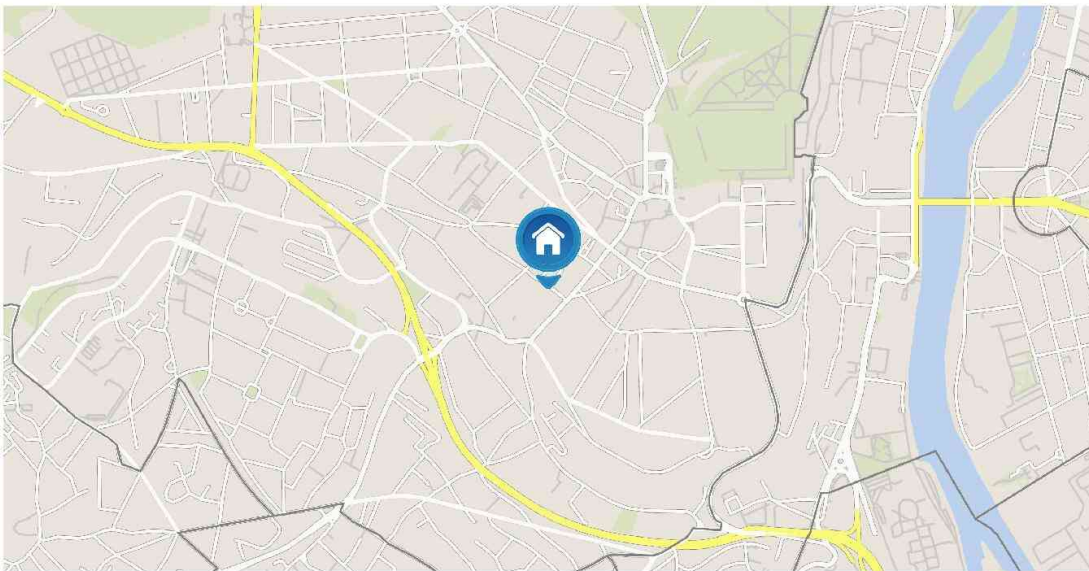
En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

## Extrait cartographique du PPR : Mouvement de terrain

Le bien immobilier est situé à l'intérieur d'une zone à risques



## Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit



7 RUE DU MARECHAL JOFRE

78100 - ST GERMAIN EN LAYE

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ERP : 4 sur 14  
DDT : 25 sur 36



# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

## Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 21/09/2022 sur la commune de ST GERMAIN EN LAYE

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	11/08/1986	11/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	06/11/1992	18/11/1992	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/11/1997	15/07/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations par remontées de nappe phréatique	01/03/2001	31/03/2001	26/04/2002	05/05/2002	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	20/03/2001	22/03/2001	26/04/2002	05/05/2002	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	27/03/2001	27/03/2001	17/01/2003	24/01/2003	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	07/08/2006	07/08/2006	15/01/2007	25/01/2007	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2004	31/03/2004	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2004	30/09/2004	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>

**Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des événements**

**Etabli le :** 21/09/2022

**Nom et visa du vendeur / bailleur :**

**Nom et visa de l'acquéreur / du locataire :**

7 RUE DU MARECHAL JOFRE  
78100 - ST GERMAIN EN LAYE

### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

Rapport ERP : 5 sur 14  
DDT : 26 sur 36



**Arrêté SIDPC n° 2021- 025** relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;



**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :**

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.georisques.gouv.fr/>

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.  
La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien.  
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

**Article 5 :**

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Thomas LAVIELLE





PREFECTURE DES YVELINES

## Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2006 - 03

du 25 janvier 2006

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel : **OUI**

Inondation PPR approuvé le 30/06/2007

Inondation PPR prescrit le 28/07/1998

Inondation PSS approuvé le 08/02/1991

Inondation R111\_3 approuvé le 01/08/1990

Mouvement de terrain R111\_3 approuvé le 05/08/1986

Les documents de référence sont :

- D D R M consultable sur Internet

- PPR Inondation PSS Inondation R111\_3 Mouvement de terrain disponible à la mairie de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique : **NON**

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité : **NON**

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte



maître d'ouvrage

## préfecture des Yvelines



*Liberté - Égalité - Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00


## information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007


### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - 1/3 cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>e</sup>

maître d'œuvre



*Liberté - Égalité - Fraternité* Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale  
de l'équipement  
et de l'Agriculture

service Environnement / bureau Paysages et Risques

35, rue de Noailles - BP.1115

78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

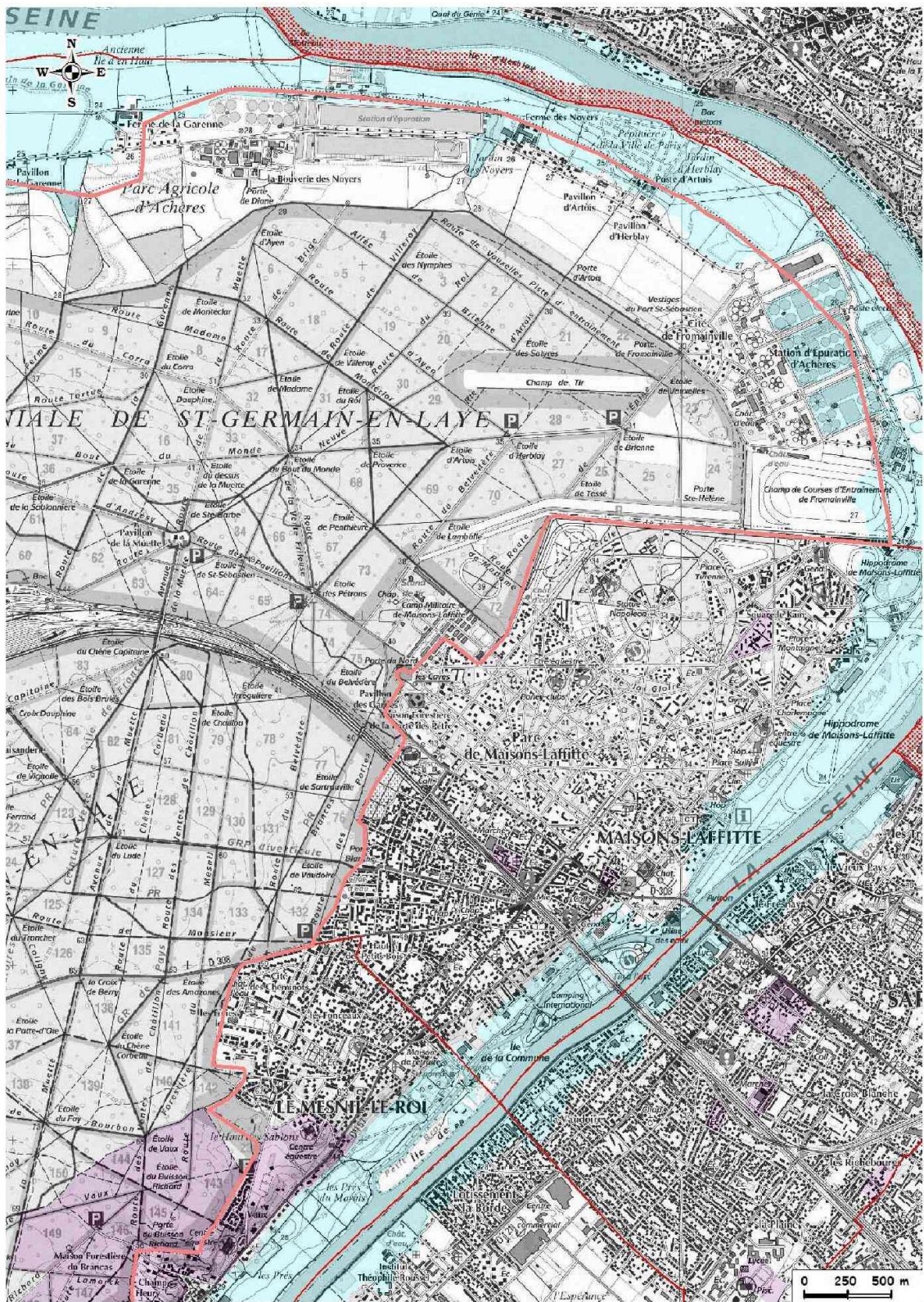
### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ERP : 9 sur 14  
DDT : 30 sur 36





**Société**

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

**Rapport**

ERP : 10 sur 14  
DDT : 31 sur 36



maître d'ouvrage

## préfecture des Yvelines



*Liberté - Égalité - Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00


## information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007


### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRI de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - 2/3 cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>e</sup>

maître d'œuvre



*Liberté - Égalité - Fraternité* Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale  
de l'équipement  
et de l'Agriculture

service Environnement / bureau Paysages et Risques

35, rue de Noailles - BP.1115

78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

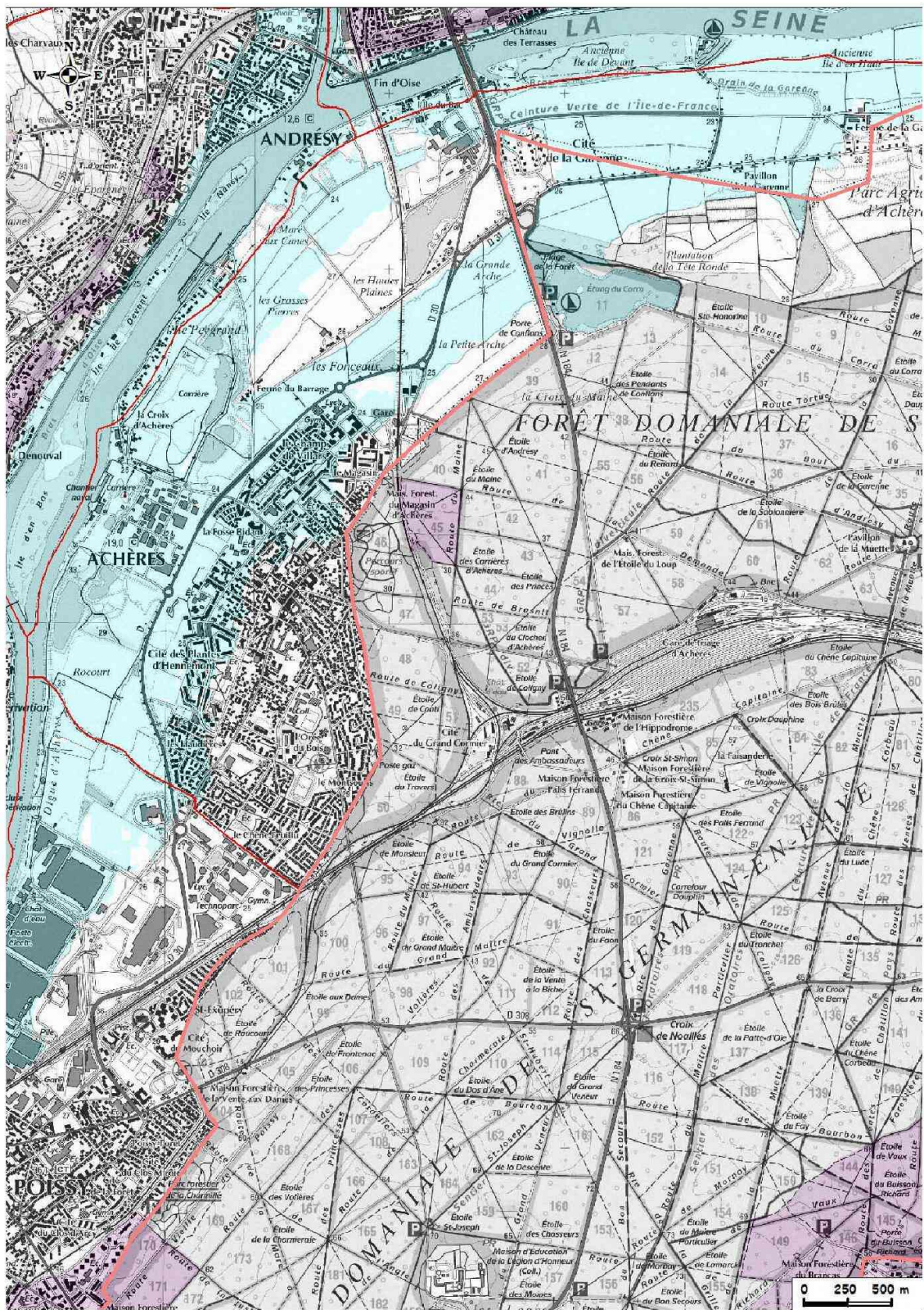
### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ERP : 11 sur 14  
DDT : 32 sur 36





**Société**

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

**Rapport**

ERP : 12 sur 14  
DDT : 33 sur 36



maître d'ouvrage

## préfecture des Yvelines



*Liberté . Egalité . Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00


## information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007


### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - 3/3 cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>e</sup>

maître d'œuvre



*Liberté . Egalité . Fraternité* Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale  
de l'équipement  
et de l'Agriculture

service Environnement / bureau Paysages et Risques

35, rue de Noailles - BP.1115

78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

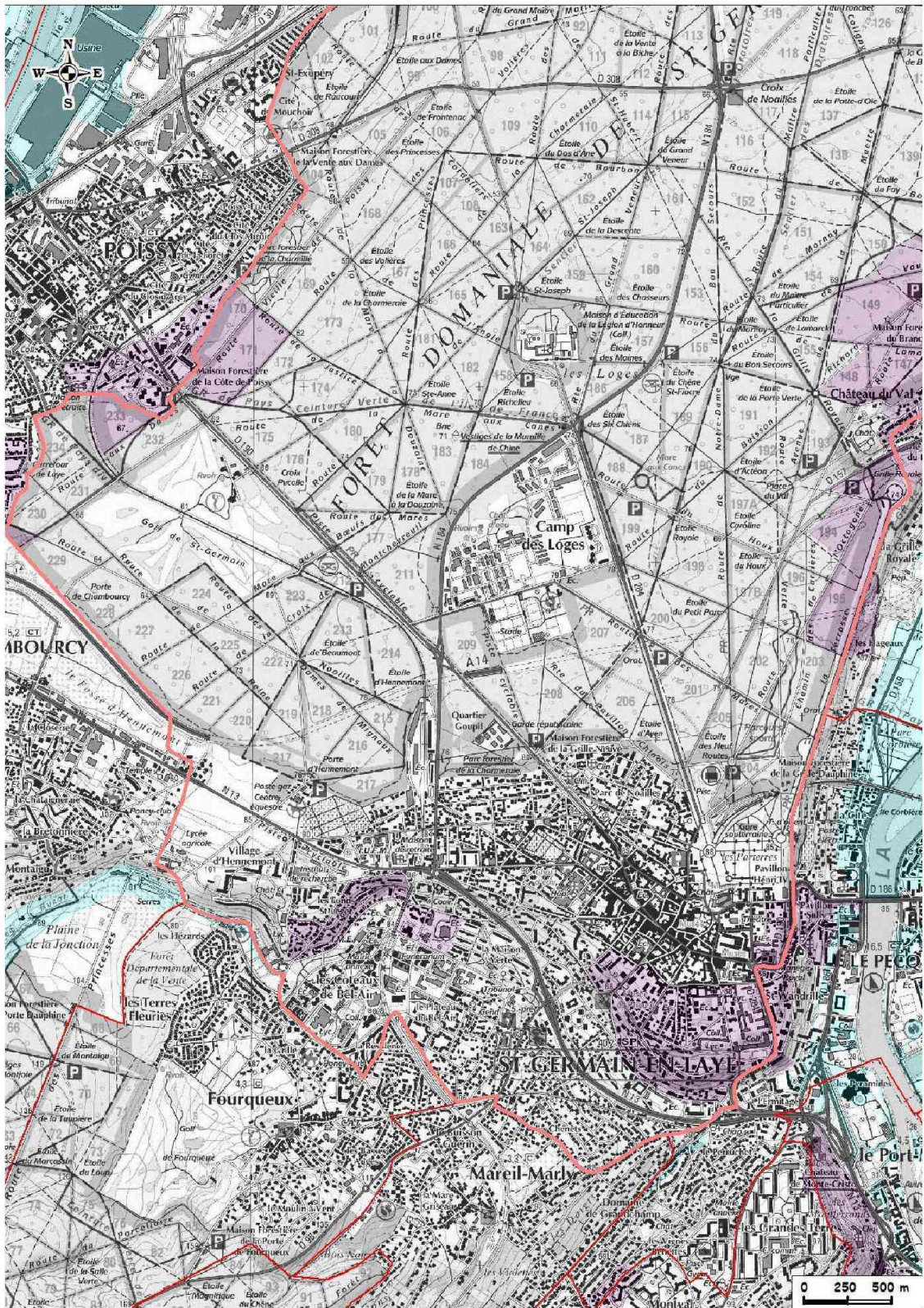
### Société

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

### Rapport

ERP : 13 sur 14  
DDT : 34 sur 36





**Société**

AV2DIAG  
10 RUE WAUTHIER - 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : | Mail : bastien.adani@bc2e.com  
Web : <https://diag.bc2e.com>  
Siret : 842 796 153 000 18

**Rapport**

ERP : 14 sur 14  
DDT : 35 sur 36



# Attestations RCP et Certifications



## Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle



MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifié que

AV2DIAG  
10 rue WAUTHIER  
78100 ST GERMAIN EN LAYE

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistres et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 3 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/04/2018

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 15 décembre 2021  
L'assureur, par délégation, l'Agent Général

**SARL SUBERVIE ASSURANCES**  
AGENT GÉNÉRAL EXCLUSIF MMA  
33023 BORDEAUX CEDEX  
33023 BORDEAUX CEDEX  
TEL : 05 56 91 20 67

**SUBERVIE ASSURANCES**  
Agent Général exclusif MMA  
30, cours du Maréchal Juin - B.P. 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
Tel : 05 56 91 20 67 Fax : 05 56 91 95 75  
Email : subervie.assurances@mmsa.fr  
SARL au capital de 401 222 €  
N° ORIAS : 07601677 subervie.fr

F046J

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COORDINATION ÉVÉNÉS - FIDES LE MANIS 776 05 108  
SARL au capital de 1 000 000 €  
SIEGE SOCIAL : 14, boulevard MARIE ET ALANBAISE - 07000 - 70200 LE MANIS CHER  
ENTREPRISES RÉGULIÈRES PAR LE CODE DES ASSURANCES



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°726

Monsieur ADANI Bastien

<b>Amiante sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Amiante</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>Amiante avec mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Missions spécifiques, bâtiments complexes</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>Électricité</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029
<b>Termites métropole</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>État relatif à la présence de termites dans les bâtiments</b> Date d'effet: 14/02/2022 - Date d'expiration: 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.  
Édité le 14/02/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège: 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN  
Mail: contact@lcp-certification.fr Site: www.lcp-certification.fr  
Tel: 05 33 39 33 30 RCS BORDEAUX Code APE: 7022 Z  
Entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés  
EIRL N° 1001-2022